

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES AFFAIRES FRANCOPHONES

Le gouvernement du Manitoba a été l'hôte d'une conférence ministérielle sur les affaires francophones les 15 et 16 février 1996. Cette réunion ministérielle qui a eu lieu à Winnipeg faisait suite à celle tenue en août 1994 à Moncton au Nouveau-Brunswick. L'objectif de la deuxième rencontre: déterminer des avenues de collaboration intergouvernementale afin de favoriser le plein développement des communautés francophones en tant que ressources et atouts pour les provinces et territoires dans le contexte socio-économique actuel.

Ont participé à cette réunion la vice-première ministre du Canada et ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, ainsi que des ministres, députés et hauts fonctionnaires de toutes les provinces et territoires du pays sauf la Colombie-Britannique. Celle-ci avait néanmoins exprimé ses regrets de ne pouvoir y être. Soulignons la présence de l'honorable Noble Villeneuve, ministre délégué aux Affaires francophones de l'Ontario, de l'honorable Bernard Richard, ministre d'État, Affaires intergouvernementales et autochtones au Nouveau-Brunswick, de l'honorable Wayne Gaud et de la Nouvelle-Écosse, ministre responsable aux Affaires acadiennes, de l'honorable Darren Praznik, ministre responsable des Services en langue française au Manitoba, et de l'honorable Ned Shillington de la Saskatchewan, ministre des relations intergouvernementales. Robert Maddix, député de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, et Paul Langevin, député de l'Assemblée législative de l'Alberta, ont également fait partie de la rencontre.

Les participants et participantes à la conférence ont entendu les points de vue de quelques porte-parole de la communauté francophone. Mme Patricia Courcelles, présidente de la Société franco-manitobaine, a relevé les étapes décisives qui, de façon générale, ont marqué le développement des communautés francophones, notamment la gestion scolaire. Sa mise en place actuelle permet maintenant à la communauté francophone manitobaine de mobiliser ses efforts ailleurs, par exemple, dans le secteur du développement économique. Mme Courcelles souligne l'importance d'entretenir des liens entre les provinces, territoires et le gouvernement fédéral à l'aide de l'autoroute électronique et des ententes Canada-communautés. Elle termine sa présentation en renchérissant sur le point que les communautés francophones sont des atouts pour l'ensemble de la société.

Par la suite, M. Raymond Poirier, directeur général de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba, fait le survol des développements récents dans les secteurs de l'économie au Manitoba. Raymond parle de l'importance de la main-d'oeuvre bilingue et du fait que certaines provinces ont su bénéficier de l'avantage de celle-ci. À son avis, l'approche inter-ministérielle est une façon efficace de contribuer au développement de la communauté. Son message porte sur le fait que des communautés francophones dynamiques peuvent davantage contribuer sur le plan économique. M. Praznik propose qu'on considère les communautés francophones comme un atout, leur capacité bilingue étant définitivement un avantage concurrentiel.

Mme Sheila Copps, en s'adressant à ses collaborateurs/trices a fait ressortir les points suivants: le bilinguisme est de plus en plus perçu comme une valeur ajoutée plutôt qu'un coût. Il faut miser là-dessus ainsi que sur les liens historiques qui servent à unifier le pays pour mieux faire valoir l'identité canadienne. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la concertation inter-ministérielle (articles 41 et 42 de la loi sur les langues officielles), nous devons redoubler nos efforts surtout au niveau du secteur économique. Les ententes Canada-communautés qui se concrétisent dans plusieurs provinces permettent aux communautés francophones de se prendre en main, de prioriser et de rationaliser leurs ressources. L'appui financier et autre, des provinces et des territoires à ces communautés dans les principaux domaines - éducation, santé, etc.- est essentiel et la coopération de tous, incluant l'apport du Québec, est cruciale, surtout en période de restrictions budgétaires.

M. Bernard Richard partage ses inquiétudes quant à l'accroissement de l'assimilation au Nouveau-Brunswick mais aussi à travers le pays. Il recommande l'adoption de mesures qui permettraient d'améliorer la communication entre les fonctionnaires qui travaillent dans le domaine des questions linguistiques. Par ailleurs, il faudrait aussi adresser la question du développement des communautés. M. Richard insiste qu'il faut responsabiliser les communautés et renforcer les outils communautaires qui permettraient de rehausser leur sens d'identité.

M. Robert Maddix encourage les partenariats entre provinces, territoires et le gouvernement fédéral. C'est ce qui récemment a permis l'élaboration de la politique des services en français à l'Île-du-Prince-Édouard. M. Maddix appuie également l'idée d'utiliser des fonds du programme d'infrastructure pour des initiatives de développement des communautés franco-phones.

Le Manitoba et la Saskatchewan font remarquer que l'appui fédéral a été un élément important de la mise en oeuvre de la gestion scolaire. Il importe que cet appui soit maintenu surtout en ce qui concerne le domaine de l'éducation et la promotion des langues officielles.

Lors de présentations et de discussions portant sur diverses pistes à poursuivre quant à la collaboration entre gouvernements, des exemples concrets ont été donnés pour montrer l'avantage d'un partage et d'un accès facile à des services et de la documentation en français. Il s'agit surtout d'accès par l'entremise d'un réseau et d'un babillard électroniques. Il importe de tenir compte de l'expérience du Québec lorsqu'on mettra sur pied nos projets, car c'est une province avec énormément de ressources dont les communautés francophones à travers le pays peuvent bénéficier.

Le partage d'opinions sur les possibilités de coopération intergouvernementale laisse entendre que les projets suivants sont à poursuivre:

- Autoroute électronique
 - réseau électronique entre traducteurs et traductrices permettant l'échange d'informations et le partage de banques de données;
 - babillard électronique qui encouragerait le recrutement de personnel bilingue;
 - marché électronique qui permettrait aux gouvernements, aux entreprises et aux communautés d'afficher tout matériel ou expertise en français qu'ils possèdent ou de l'exporter à d'autres provinces et territoires, ou, encore, de trouver des partenaires pour l'élaboration de tel matériel ou la préparation de telle expertise;
 - sites ou catalogues électroniques facilitant l'accès à tout renseignement disponible sur le matériel et les services en français existants.
- Partage de ressources - bureau central
 - développement de mécanismes permettant le partage de services de traduction et d'interprétation (par exemple, un bureau central qui permettrait aux traducteurs/trices et interprètes de diverses régions d'utiliser les services de l'un l'autre s'ils manquent de personnel);
 - facilitation du partage de ressources dans d'autres domaines de prestation de services (Par exemple, éducation à distance).
- Mise en valeur des communautés francophones
 - augmenter le niveau de sensibilité par rapport aux communautés francophones et aider au peuple canadien à mieux découvrir la richesse culturelle de leur pays en favorisant des échanges entre francophones et diverses communautés;
 - relever les réussites et succès francophones; accentuer le fait que les communautés francophones sont un atout incontestable pour leurs régions, provinces et pays au niveau économique et autre.

La province de l'Ontario, par l'entremise de M. Noble Ville-neuve, s'est proposée d'accueillir la prochaine conférence ministérielle qui aura lieu en 1997.

Texte préparé par Edmond LaBossière,

conseiller spécial, Secrétariat des services en langue française,

Province du Manitoba